

Décision du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

Relative à l'application du système des contrôles périodiques, auxquels sont soumis les commissaires aux comptes, instauré par décision du 6 juillet 2007 du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

Accord au recrutement des contrôleurs du corps

Séance du 31 janvier 2008

Le Haut Conseil du commissariat aux comptes a adopté le 6 juillet 2007 un nouveau système des contrôles périodiques dont la mise en place requiert l'application de principes directeurs énoncés dans un document joint à sa [décision 2007-01](#).

En application du 5^{ème} principe directeur, il a été créé un comité, entre le Haut Conseil et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, chargé de rendre opérationnelle cette nouvelle organisation et à cet effet d'organiser le recrutement des contrôleurs du corps.

En application du 2^{ème} principe directeur, et après avoir approuvé la procédure d'instruction des neuf candidatures soumises au Haut Conseil par le comité, le Haut Conseil :

- donne son accord au recrutement de sept contrôleurs ;
- ne donne pas son accord au recrutement d'un contrôleur ;
- met en attente le recrutement d'un contrôleur.

Par ailleurs, sur les dix-sept candidatures en cours d'instruction le Haut Conseil a demandé au comité de :

- poursuivre l'instruction de neuf candidatures ;
- de ne pas poursuivre l'instruction de huit candidatures.

Le recrutement des candidats pour lesquels le Haut Conseil a donné son accord devra être finalisé dans les meilleurs délais. La Compagnie nationale devra transmettre au Haut Conseil les contrats de travail proposés à ces candidats et préciser les délais requis.

Christine THIN

Présidente